



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5442

Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 110 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation d'une convention d'application avec la compagnie MPTA

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5442 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A SIX ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 110 000 EUROS SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION AVEC LA COMPAGNIE MPTA (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter six associations des secteurs du cinéma, de l'art urbain, des arts du cirque et du spectacle vivant qui ont sollicité l'aide de la Ville pour leurs activités. Les structures portent des événements qui participent à la diversité et la vitalité de la vie culturelle de la Ville. Ces projets correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création et de la diffusion.

Ces festivals ont tous en commun de se développer en partenariat avec d'autres actrices culturelles du territoire.

Les subventions sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire et pour les festivals de spectacles vivants : part des artistes lyonnais-es dans la programmation ; définition précise des modalités d'accueil des artistes. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics...) ; engagement à aller vers de nouveaux publics ; tarification adapté au public ciblé.

## CINEMA

### **HATCAP PRODUCTIONS - 12 rue Bonald 69007 Lyon**

HatCap Productions est une association de production audiovisuelle née en 2011 à Lyon. Elle a pour but la production, l'exploitation, l'achat, la vente, la distribution de films (tous formats), l'organisation d'événements culturels.

En 2019, la *Fête du Court* sur sept jours, avait réuni plus de 4 000 spectateur-trices pour les projections, plus de 500 visiteur-teuses à la journée d'ateliers ouverte au grand public à Cinécrétis, et plus de 200 élèves lors de la journée à destination des scolaires.

Cette année, HatCap Productions organise, du 25 au 31 mars, la 3<sup>e</sup> édition lyonnaise de la « *Fête du Court* » Métrage selon le même principe : des projections, des animations, des initiations et des rencontres pour le grand public, en majorité gratuites, sont proposées dans les bibliothèques, les MJC et différents lieux de la Ville (programmation en cours). HatCap coordonnera la participation de nombreux lieux alternatifs et salles de cinéma sur le territoire.

Cette manifestation est soutenue par le CNC et l'Agence du court métrage et coordonnée au niveau national par l'association « *Faites des courts, fête des films* ».

Avec un budget prévisionnel global de l'association à 107 865 €, le budget prévisionnel 2020 de l'évènement *La fête du Court* est de 38 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 8 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 6 000 €
Métropole : 6 000 €
Recettes propres (ventes, prestations de service) : 18 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € à Hatcap productions pour l'organisation du festival « La fête du court ».**  
Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2019 : 2000 €

**LANGUE PENDUE** - 5 rue Sainte Catherine 69001 Lyon

L'association Langue Pendue a été créée en 2015 avec comme premier objectif l'organisation et la création d'un festival de faux documentaires.

Dédié au genre cinématographique du documenteur, le festival *On Vous Ment* se veut un lieu de réflexion sur l'impact des images et leurs manipulations en montrant des œuvres de fiction empruntant les codes du film documentaire afin de dévoiler une lecture critique et/ou parodique du réel.

L'édition 2019 avait réuni plus de 800 spectateur-trices.

Les projections ont lieu au Cinéma Lumière Bellecour, au Comoedia, au Cinéma Zola. L'attribution de deux prix Meilleur documenteur catégorie long et court se fait par un jury composé de quatre personnalités du cinéma. Cette année le jury est composé de Francis Kuntz, Nicolas Berno, Esteban David Boring et Marc Fraize.

La 5<sup>e</sup> édition du festival « On vous Ment » se tiendra du 7 au 10 mai 2020. En parallèle plusieurs évènements sont menés dans différents lieux de la Ville (programmation en cours).

Une équipe d'une trentaine de bénévoles travaille à l'année au montage de cet événement.

Le budget prévisionnel 2020 du festival est de 12 330 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 3 000 €
État : 3 000 €
Recettes propres (ventes, prestations de services) : 3 780 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € à Langue Pendue pour l'organisation du festival « On Vous Ment ».**  
Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2019 : 2 000 €

## POESIE

### ESPACE PANDORA - 7 place de la paix 69200 Vénissieux.

Depuis 1985, l'Espace Pandora est une association spécialisée dans l'action culturelle autour du livre et de l'écrit, en donnant une place particulière à la poésie. Son objectif est de sensibiliser un large public à la littérature à travers l'échange, la rencontre, la confrontation des différentes disciplines artistiques et l'organisation et la coordination de manifestations littéraires.

Le soutien financier de la Ville de Lyon à cette association concerne l'organisation d'une grande partie du volet lyonnais du *Printemps des poètes*. En effet, l'association prend chaque année l'initiative de programmer, de promouvoir auprès des lyonnais et de coordonner avec divers lieux la présentation publique de nombreux rendez-vous artistiques proposés à Lyon lors de la manifestation nationale. De plus, elle organise également à cette occasion, la remise du prix de poésie de la Ville de Lyon, le prix Kowalski, qui est l'un des mieux doté en France.

Depuis 2017, afin de donner un nouveau souffle à la manifestation, l'Espace Pandora, en accord avec tous ses partenaires, a créé *Magnifique Printemps* réunissant ainsi sous une bannière commune le *Printemps des Poètes* à Lyon et la *semaine de la Langue française et de la francophonie* en Auvergne-Rhône-Alpes. Cela crée un grand temps fort de seize jours consacré à la langue et à la poésie. Les différents événements programmés par l'Espace Pandora durant les deux semaines de *Magnifique Printemps* ont rassemblé en 2019 près de 9 000 personnes.

La 4<sup>ème</sup> édition de *Magnifique Printemps* aura lieu du 7 au 22 mars 2020 avec deux thèmes nationaux : *le Courage* et *au fil de l'eau* et avec un temps fort le 20 mars, Journée mondiale de la Francophonie. Jeanne Benameur, romancière et poète, sera la marraine de cette édition et le poète Francis Combes en sera l'invité d'honneur.

Pendant toute la durée de la manifestation, des événements où la poésie est mêlée à d'autres disciplines artistiques : spectacles, lectures, rencontres avec des poètes, expositions, chansons, chambres d'échos, balades urbaines, performances, seront présentés dans des lieux divers répartis dans les différents arrondissements de Lyon ainsi que des ateliers d'écriture et lecture dans des maisons de retraite de Lyon, à la maison d'arrêt, dans des hôpitaux et des MJC en renforçant les temps jeune public avec *le Printemps des Enfants...* L'entrée est libre pour la plupart des rendez-vous.

Par cet événement, l'association Pandora contribue au rayonnement culturel de la Ville et favorise la démocratisation de la poésie et de la langue française.

La convention d'application jointe au rapport formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Avec un budget prévisionnel global de l'association à 340 000 €, le Budget Prévisionnel 2020 de l'évènement *Magnifique Printemps* est de 71 500 € avec une sollicitation aux financeurs suivants :

Ville de Lyon : 38 000 €
Etat : 4 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 5 000 €
CNL : 8 000 €
Sofia : 10 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 38 000 € à Espace Pandora pour l'organisation de Magnifique Printemps.**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2019 : 37 900 €

## SECTEUR ART URBAIN

**TROI3** – 174 boulevard de la Croix Rousse 69001 Lyon

L'association TROI3 a été créée en 2014 et rassemble des entités venues d'univers artistiques différents pour créer, organiser, promouvoir et diffuser des événements culturels pluridisciplinaires. Le street artiste lyonnais Cart 1 est à la tête du collectif.

Du 30 avril au 17 mai 2020, Troi3 organisera la 2<sup>e</sup> édition du festival *Peinture Fraîche*, festival international de street art à travers la réalisation d'œuvres de 60 artistes dont 15 artistes internationaux. Ces œuvres seront créées en amont de l'événement, ou en direct face au public.

La première édition du festival l'année dernière a attiré 37 500 visiteurs sur différents sites avec l'intervention d'artistes internationaux (comme Inti, Bordalo II, Jace...) et d'artistes lyonnais (comme Poter, Agrume, Yandy, Quetzilla...), et aussi 11 conférences gratuites, 18 ateliers participatifs gratuits, quatre nocturnes, une journée professionnelle.

Le festival *Peinture Fraîche* aura lieu à La Halle Debourg, dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, centre principal du festival. Pour cette édition, l'accent sera mis sur la réalité augmentée avec deux perceptions possibles des œuvres de la Halle Debourg : la réelle et la réelle augmentée. Des interventions artistiques sont également prévues sur différents sites de la Ville (programmation en cours).

Le Budget prévisionnel 2020 du festival est de 460 888 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 20 000 €
Etat : 7 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 15 000 €
Métropole : 26 000 €
Ventes : 295 764 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à Troi3 pour l'organisation du festival Peinture fraîche.**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2019 : 15 000 €

## SECTEUR ARTS DU CIRQUE

**COMPAGNIE MPTA – Les Mains, les Pieds et la Tête Aussi** -10 rue de Vauzelles  
69001 Lyon

La compagnie MPTA a été fondée en 2001 par Mathurin Bolze, artiste lyonnais formé au théâtre et aux arts du cirque contemporain. Elle est présente en France et à l'étranger, et initie des rencontres, des résidences et des cartes blanches résolument transdisciplinaires. Elle s'est produite régulièrement à Lyon, notamment aux Subsistances et au Théâtre des Célestins. Mathurin Bolze et MPTA sont à l'initiative de la Biennale *utoPistes* dédiée aux arts du cirque à Lyon et sur la région Auvergne Rhône-Alpes. Les actions culturelles et pédagogiques ainsi que le compagnonnage des jeunes artistes circassiens sont des valeurs fortes pour la compagnie. Chaque édition, sont proposés des master-class, des ateliers découverte autour des spectacles, des initiations au cirque notamment au sein de l'Ecole de Cirque de Lyon.

La saison dernière a été riche pour la compagnie avec la diffusion de 13 créations, 68 représentations pour une fréquentation de 12 165 spectateurs-trices. A Lyon, la compagnie a proposé les années impaires une programmation en résonance avec la biennale *utoPistes*. Du 24 mai au 30 juin 2019, des spectacles ont été programmés à la Maison de la Danse, les Subsistances et au parc Beauregard à Saint Genis Laval.

La 5ème édition du Festival *utoPistes* se présente sous un format nouveau avec la mise en place de partenariats élargis comme la Maison de la Danse, les Subsistances, le Théâtre Nouvelle Génération, le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre de la Mouche - Saint-Genis-Laval, le Théâtre de l'Elysée, l'École de Cirque de Lyon. Encore en cours d'élaboration, cette édition se déroulera sur la période du 22 mai au 6 juin 2020, avec la programmation de Premières Pistes, une volonté forte de défendre l'émergence de jeunes auteurs-trices de cirque. Ce sera également l'occasion de découvrir la nouvelle création de Mathurin Bolze intitulée Les Hauts Plateaux.

La compagnie est conventionnée par la DRAC et la Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que par la Ville de Lyon au titre de son projet artistique et culturel. La convention financière entre la Ville de Lyon et Compagnie MPTA est jointe en annexe du présent rapport.

Le budget prévisionnel global de l'association est de 825 739 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 51 000 €
Etat : 205 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 60 000 €
Métropole : 7 500 €
Recettes propres : 340 321 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 51 000 € pour le fonctionnement de la compagnie MPTA et l'organisation du festival *utoPistes*.**

Pour information, les subventions reçues au titre de l'année 2019 : 36 000 € + 3 000 €

Et la subvention reçue au titre de l'année 2018 (année *utoPistes*) : 51 000 €

**SECTEUR THEATRE**

**LA TURBINE – 3 rue Chalopin 69007 Lyon**

L'association La Turbine, fondée en 2006, développe des projets culturels en itinérance au fil du Rhône et de la Saône : ateliers pédagogiques autour du fleuve Rhône, concerts, expositions, résidences, festival Cinéfil de 2007 à 2018... Les événements sont accueillis sur la péniche Fargo, plateforme culturelle modulable. Le bateau, acquis en 2011 par l'association et exploité depuis 2013, est amarré sur le Rhône, quai Gailleton, dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon.

La Turbine a proposé la 2<sup>ème</sup> édition du Festival *Silure et Confiture* du 28 février au 2 mars 2019. Ce festival jeune public, destiné en priorité aux centres sociaux de la Métropole, a proposé 3 spectacles par jour pour les enfants à partir de 4 ans : *Le chant des baleines* (compagnie Histoire de) et *Malek et les cigognes* (compagnie Candide) - autour de la thématique de l'exil et des racines, ainsi qu'un concert du Katastroff Orkestar.

En 2019, la péniche Fargo a par ailleurs accueilli une exposition itinérante *Carte Eaux Graphie* et des événements en partenariat (*projet Bermuda* du Lyon BD Festival, *festival de fanfares St Marcel* du Périscope, concerts avec le Kraspek Mizik, *Impro musicale*, festival *AmbiValence* de la Comédie de Valence, accueil de la régie culturelle de la Région Sud au festival d'Avignon, *Nuits Sonores*,...).

La Turbine proposera, du 26 au 28 février 2020, la 3<sup>ème</sup> édition du festival *Silure et confiture* : trois jours de spectacles vivants destinés au jeune public, à raison de trois représentations par jour, à bord de la péniche Fargo, avec l'appui technique des Subsistances. Trois compagnies seront accueillies : les Kontempouriens (cirque), Soie farouche (théâtre de mouvement), le Bric à Brac Orchestra (concert). Les spectacles s'adresseront à un large public d'enfants à partir de un an, cinq ans et tous âges, en lien avec plusieurs centres sociaux.

En 2020, l'association prévoit par ailleurs de créer une chaîne web de vulgarisation scientifique autour du fleuve, un cycle d'ateliers autour du fleuve pour les scolaires, des partenariats avec différents projets (*Quais du Polar*, *Chants de mars*, *Peintures Fraîches*, *Nuits Sonores*,...), ainsi que la présence de la péniche Fargo au festival d'Avignon en tant que lieu de spectacle (cinq compagnies accueillies).

Le Budget prévisionnel 2020 de l'association est de 231 045 €- dont 14 540 € pour le festival *Silure et Confiture* - avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 2 000 €
Etat : 35 418 €
Europe : 88 143 €
Mécénat : 8 634 €
Recettes propres : 96 850 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'organisation du festival « Silure et confiture ».**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2019 : 2000 €

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je souhaite leur allouer une subvention globale de 110 000 € répartie conformément au tableau ci-après :

Nom de l'association	Montant de la subvention
HatCap productions (Lyon 7 <sup>e</sup> )	2 000 €
Espace Pandora (Vénissieux)	38 000 €
MPTA (Lyon 1 <sup>er</sup> )	51 000 €
Langue pendue (Lyon 1 <sup>er</sup> )	2 000 €
Troi3 (Lyon 1 <sup>er</sup> )	15 000 €
La Turbine (Lyon 7 <sup>e</sup> )	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>110 000 €</b>

Vu ladite convention,

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 110 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément aux tableaux ci-dessus.
- 2- La convention d'application établie entre la Ville de Lyon et la compagnie Les Mains, les Pieds et la Tête Aussi est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et le mettre en œuvre.
- 4- La dépense correspondante soit 110 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020 sur le programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER